

**Monsieur Alain HUNAULT**

**Président**

Communauté de communes du Castelbriantais  
5 rue Gabriel Delatour  
BP 203  
44146 Châteaubriant cedex

Nantes, le **20 MARS 2014**

Monsieur le Président,

Par courrier du 23 janvier 2014 vous avez indiqué refuser tout soutien financier à l'entreprise Novemba au prétexte que celui-ci se substituerait à une intervention du Conseil régional. Vous m'en voyez très étonné.

En effet, les communes défendent avec vigueur le maintien de la clause de compétence générale leur permettant d'intervenir sur tout sujet d'importance pour l'avenir de leur territoire. La situation de l'emploi sur le castelbriantais me semble suffisamment difficile pour qu'aider une entreprise telle que Novemba, citée ce jour dans la presse locale comme faisant partie des entreprises qui « tirent Châteaubriant vers le haut » qui entreprend de réaliser 33,5 millions d'euros d'investissements, de pérenniser 80 emplois, et d'en créer 10 nouveaux en CDI soit considéré comme une priorité.

Les communautés de communes disposent en outre de la compétence économique au même titre que les régions. Dans tous les Pays de la Loire, Région et intercommunalités unissent leurs efforts et renforcent leurs partenariats pour défendre l'emploi et accompagner le développement des entreprises stratégiques.

Votre courrier est le premier et donc le seul du genre émanant d'une intercommunalité.

Aussi, je m'interroge sur votre stratégie, d'autant que cette position fait suite à votre refus d'intervenir sur le volet immobilier du dossier particulièrement sensible des ABRFI.

Dans l'attente de votre retour je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.



Christophe CLERGEAU  
Premier Vice-président